

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 10 octobre 2013, à 20h15

Présidente : Mme Sabrina MAURON.

Vice-Président : M. Valentin BARD.

Membres du Bureau : Mme/MM.
Frédéric BERSET - Didier ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Thierry JORDAN.

Présents-es : **47** membres, dont ceux nommés ci-dessus :
Mmes/MM.
Jean-Pierre AEBERHARD - Léonard BAGNOUD - Jacqueline BALMAT - Ana Filipa BAPTISTA - Luc BARDET - Nicole BARDET - Jeannine BONGARD - Vincent BRODARD - Eric BUCHMANN - Emmanuel BUSSARD - Christine CAILLE - Stéphanie CHOFFLON - Laurent COTTING - Nicolas DAFFLON - Achille DEILLON - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Jean Marc FASEL - Corinne FINGER - Laurent FINGER - Rolf GEORGI - Michel GRABER - Denis GRANDJEAN - Bernard JAQUET - Philippe JORDAN - Cédric LIARD - Anne Caroline LOVATO - Valérie MARGUERON - Thierry MATERNINI - Marc MENOUD - Nicolas PACCAUD - Sylviane PERISSET GANTNER - Henribert RIME - Sébastien RODI - Vincent ROUBATY - Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Nicolas SCHMUTZ - Christine VALLELIAN.

Excusés-es : pour le Conseil général :
Mmes/MM.
Christian BONGARD - Arber TAHIRI - Stefan TRUEMPLER.

Présents : pour le Conseil communal, 9 membres :
Mmes/MM.
Roger BRODARD, syndic - Christian DEILLON, vice-syndic - Pascal DELABAYS - Marc GENILLOUD - Marie-Noëlle HUGUENOT - Christian PERRIER - Micheline POULIN - Heinz KRATTINGER - Hans KAESER, conseillers communaux.

Rédacteur : M. Yves BARD, secrétaire communal.

Dactylo : Mme Hélène PITTET, secrétaire.

C'est en ces termes que **Mme la Présidente** ouvre cette séance :

*«Monsieur le vice-président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire Communal,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bienvenue à notre session d'automne du Conseil général de Romont.

Je souhaite débiter cette séance en saluant plus particulièrement la présence de M. Laurent FINGER, du Groupe Horizons Nouveaux, remplaçant de M. Sébastien BERSET, ainsi que celle de M. Henribert RIME, du Parti Libéral Radical, remplaçant de M. François MENETREY. Je vous prie de bien vouloir vous lever afin que nous puissions faire votre connaissance.

« Applaudissements. »

Je vous souhaite de trouver pleine satisfaction dans l'exécution de cette nouvelle tâche. Au nom du Législatif, j'adresse à M. Sébastien BERSET et à M. François MENETREY, démissionnaires, mes vifs remerciements pour leur engagement durant de nombreuses années au sein du Conseil général ainsi que dans diverses commissions.

Cela fait déjà cinq mois que nous nous sommes réunis pour notre dernière séance. La pause estivale fut longue mais « longue » ne veut pas dire ennuyeuse. Cette période s'est avérée pour moi intense et riche en échanges. En effet, j'ai eu l'occasion de rencontrer et d'échanger des propos avec certains citoyens de la commune et, je vous rassure, ces échanges sont toujours très positifs et agréables. Je n'ai bien sûr pas failli à ma tâche de présidente et j'ai représenté le Conseil général et la Commune à différentes reprises, comme par exemple (et ce n'est qu'un échantillon) :

- Lors de la Fête des Musiques durant laquelle j'ai accompagné et soutenu la Fanfare de la Ville de Romont, qui a terminé le week-end avec de très bonnes qualifications et, pour certains, avec un peu de fatigue ! J'en profite pour féliciter et remercier l'ensemble de la société, via son directeur, M. Stéphane COTTET.*
- J'ai également participé à la Rencontre Fribourgeoise des Soroptimist, le 22 mai 2013. Cette soirée a été l'occasion d'échanger avec des dames venues des quatre coins du Canton. Toutes ont été charmées par notre magnifique château.*
- En mai toujours, lors de manifestation organisée par l'Association Croqu'Terre, qui a présenté à son public une agriculture différente qui semble avoir conquis un large public.*

- *Je n'aurais jamais cru un jour être captivée par la lutte suisse, et pourtant ! Fin mai, au BICUBIC, j'ai découvert plus en détail ce sport et, bien que la météo fût un peu capricieuse durant le week-end, j'y ai rencontré des personnes passionnées et motivées à perpétuer ce sport plein de tradition. Et d'ailleurs, lors de la Fête fédérale de Berthoud, j'y ai suivi une partie des combats à la télévision.*
- *Au début juillet, lors de la traditionnelle Braderie, qui a eu dû composer avec une météo malheureusement misérable. Cependant, malgré la température très froide du vendredi soir, je peux vous assurer que l'atmosphère dans les bars ... y était très chaude !*
- *Le 31 juillet, lorsque la population romontoise s'est réunie sur l'esplanade de la Tour à Boyer pour y célébrer la Fête Nationale et admirer le magnifique feu d'artifices. Il était plaisant de voir tout ce monde réuni dans la bonne humeur et reconnaissance de ce qui leur avait été offert.*

Un grand nombre d'autres manifestations se sont déroulées à Romont. Je ne pourrai par toutes les énumérer ce soir et vous m'en pardonnerez, mais je pense encore à la Foire d'automne, à l'accueil du 5'000ème habitant de la Commune, la Course en Forêt du CARC, qui a eu lieu en septembre, à la Balade Gourmande qui a remporté un vif succès, aux Jeudis du Sauvage, ainsi qu'à la saison culturelle du BICUBIC ... Vous avez pu le constater ... Romont vit, Romont bouge !

Au nom des Autorités et de la Population romontoise, je souhaite ce soir adresser mes vives félicitations et remerciements à toutes les personnes qui œuvrent au sein de ces sociétés organisatrices. C'est vous qui faites vivre et bouger notre cité. Merci également au public qui répond à chaque fois présent.

Je ne voudrais pas terminer sans adresser nos félicitations à la famille HURNI, des Glânes, qui a remporté la première place (ex aequo) à l'émission du « Dîner à la ferme ». Nous sommes nombreux à avoir suivi leurs exploits durant l'été. Bravo pour votre engagement.

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de MM. :

- Arbër TAHIRI
- Stefan TRUEMPLER
- Christian BONGARD.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences la participation de **47** Conseillères et Conseillers généraux à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, les tractanda, le procès-verbal ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi. Chaque Conseiller et Conseillère général-e a également reçu un exemplaire de la planification financière, par courriel.

Mme la Présidente pose la question de savoir si des remarques sont à formuler concernant cette convocation.

Tel n'étant pas le cas, elle déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, elle prie chacun de bien vouloir lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps afin de permettre aux membres du Bureau d'effectuer leur travail de comptage. Elle prie également les différents intervenants, qu'ils soient membres du Conseil communal ou du Conseil général, de bien vouloir attendre avant de prendre la parole, même en cas de réponse à une intervention, et ceci afin de faciliter les débats.

Elle remercie également les différents intervenants de bien vouloir remettre au Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Des micros ayant été distribués, **Mme la Présidente** remercie les membres du Conseil général de bien vouloir les utiliser systématiquement, afin de faciliter la compréhension de leurs interventions.

Elle rappelle enfin, en référence à l'art. 6 du règlement d'exécution de la loi sur les Communes, que cette séance est enregistrée, afin de faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2013.
2. Présentation de la planification financière.
3. Demande de crédit de CHF 100'000.- pour l'acquisition d'un pavillon scolaire sur le site de la Condémine.
4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations.
5. Election de deux membres à la Commission financière.
6. Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

RESULTAT DU VOTE / DECISION :

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE POUR CETTE SEANCE.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MAI 2013

La lecture du procès-verbal de la séance du 2 mai 2013 n'est pas demandée.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de son contenu, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

RESULTAT DU VOTE/DECISION :

C'EST À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02.05.2013.

Mme la Présidente remercie et félicite M. Yves BARD, Secrétaire communal, ainsi que toute l'équipe du Secrétariat, pour l'excellente tenue de ces documents.

2. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Christian DEILLON**, Vice-Syndic, en charge du dicastère FINANCES/ECONOMIE, à qui il appartient de présenter le rapport du Conseil communal relatif à cette planification financière.

« *Préambule :*

La Société fiduciaire BDO SA a été mandatée pendant trois ans pour établir la planification financière de notre Commune. Nous en sommes à la deuxième année et le document qui vous a été transmis est une remise à jour des travaux effectués l'année dernière et présentés le 21 février de cette année.

Pour rappel, la démarche s'effectue en deux étapes :

- premièrement, l'analyse statistique des cinq dernières années qui sert de référence pour l'estimation des cinq années futures ;*
- deuxièmement, la validation et la correction si nécessaire de ces données sur la base des dernières informations connues.*

L'année 2013, faisant partie de la planification, il n'y a donc pas de concordance directe avec le budget 2013 déjà établi.

Plan financier :

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites supérieures et inférieures entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la commune. Il permet donc de dégager des tendances. C'est le mariage d'un programme de développement (liste de projets) et de ses conséquences financières avec l'évolution du ménage « traditionnel » de la collectivité. Il indique, à une date donnée et en fonction des informations connues à ce moment précis, l'évolution probable des finances d'une collectivité. C'est donc un outil d'aide à la décision.

Ligne directrice :

Le Conseil communal s'est engagé, en début de législature, à respecter les deux principes budgétaires suivants :

- a) Endettement net maximum : Fr. 20'000'000.00*
- b) Comptes de fonctionnement : équilibrés.*

Investissements :

Il s'agit du chapitre le plus déterminant pour la planification. En effet, les investissements à réaliser sont connus et leurs charges financières influencent fortement l'évolution des comptes de fonctionnement. Le Conseil communal a opté pour l'inscription des investissements que l'on peut qualifier d'indispensables, nécessaires et utiles au développement de notre commune et au bien-être de ses habitants. Nous estimons qu'il est essentiel de faire apparaître l'ensemble de ces travaux futurs afin d'en évaluer les conséquences précises sur les finances communales.

Les investissements nets planifiés, y compris ceux concernés par les financements spéciaux, totalisent Fr. 46'000'000.00. La charge financière de ces nouveaux projets, reportée au niveau du fonctionnement, passe de Fr. 230'000.00 en 2013 à Fr. 2'085'000.00 en 2017, d'où la nécessité de bien en fixer les priorités.

Il est évident que nous ne pourrions pas tout réaliser, en tous les cas dans les termes prévus par la planification. Nous devons aussi digérer les engagements prévus au niveau du District (homes & CO) avec les charges induites que cela représentent, et il est bien clair que nous n'avons pas les moyens de réaliser immédiatement tous les investissements que nous souhaitons dans une vision idéale, sauf en cas d'amélioration particulière de nos recettes fiscales.

Conscient de ces défis, je rappellerai ici que les décisions finales appartiendront au Conseil général lors de la présentation des futurs budgets.

Fonctionnement :

La marge nette d'autofinancement de Fr. 561'746.00 en 2013 évolue défavorablement pour atteindre un résultat négatif de Fr. 1'927'000.00 en 2017.

Il faut cependant relever que, lors de la planification 2012 à 2016, cette même marge d'autofinancement présentait déjà des chiffres rouges en 2013.

Le « ciseau négatif » s'est donc décalé vers le futur. Les dépenses d'investissements nettement inférieures aux projections et aux budgets ainsi que la progression du nombre d'habitants plus favorable que prévue (recettes fiscales) en sont les facteurs principaux.

Sous le chapitre investissement, j'ai déjà attiré l'attention sur la charge financière des projets futurs (2017 : Fr. 2'085'000.00). Sans tenir compte de cette charge financière, on obtiendrait un résultat de fonctionnement positif de Fr. 158'000.00.

Endettement net :

Le degré d'autofinancement étant faible, le financement des investissements futurs s'effectuera à raison de 90 % par le recours à l'emprunt. L'évolution de la dette nette s'élèverait alors à près de 41 millions de francs (- Fr. 4889'000.00 en 2012 et + Fr. 36'300'000.00 en 2017). Pour une population estimée à 5'500 habitants, cela représenterait Fr. 6'600.00/hab.

Pour rappel, alors que notre Commune était dans une situation financière très délicate, nous avons connu un pic de la dette par habitant à Fr. 5'205.00. C'était en 2005 et la Commune comptait 4'271 habitants.

Conclusions :

- a) L'évolution du compte de fonctionnement, sans la charge des investissements, reste positive et maîtrisée.*
- b) Les investissements importants (60 millions de francs) à réaliser au niveau du District et dont la charge financière n'est pas entièrement répercutée dans cette planification, principalement en raison de l'inconnue du calendrier et de leur étalement dans le temps, ces investissements sont inévitables et incontournables.*
- c) Les nombreux projets communaux doivent être soigneusement priorisés. Nous souhaitons beaucoup de choses, mais nous n'avons pas les moyens de tout nous payer en si peu de temps. Par conséquent, les travaux importants ne doivent être engagés que si le financement en est assuré.*

Je terminerai mon rapport en citant les propos de Monsieur Blanc, directeur de l'antenne romande de la Société BDO et qui nous a accompagnés lors de la préparation de cette planification :

« La planification financière nous montre dans quelle situation on se trouve si on ne prend pas de mesures pour en corriger l'évolution ».

Il est dès lors évident que la Commune de Romont devra adapter son programme à ses moyens ou ses moyens à son programme, afin d'éviter l'impasse financière, tout en rappelant qu'une collectivité qui n'investit pas est une collectivité qui n'évolue pas. »

Mme la Présidente remercie M. DEILLON pour cette présentation, puis elle passe la parole à **M. Jean Marc FASEL**, pour la présentation du rapport de la Commission financière.

« La planification a été étudiée par la Commission financière le 17 septembre 2013 et le Conseil communal a apporté les réponses à nos questions lors de la séance du 24 septembre 2013.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour l'excellent rapport établi par la Société BDO, qui donne une image très claire des années à venir. Force est de constater que, jusqu'ici, la trajectoire du navire communal a été bien maîtrisée par le Conseil communal. La marge nette d'autofinancement (MNA) est restée positive en 2013, contrairement à ce qui était craint par le précédent rapport, mais le fameux effet de ciseau – comprenons par là le fait que nos dépenses dépasseront nos revenus - est attendu pour 2015. Les échanges que nous avons eus avec le Conseil communal nous ont montré que celui-ci est pleinement conscient de la situation des investissements lourds et inévitables à venir.

Le tableau sombre brossé par la planification financière et à comprendre comme la situation où pourrait se trouver la Commune si aucune mesure n'était prise pour l'éviter.

Dans l'éventail des mesures envisageables, la Société BDO cite la priorisation des investissements, l'augmentation d'impôts, la diminution des charges ou la réalisation d'investissements générateurs de trésorerie. Le choix des bonnes mesures à prendre est éminemment politique et il n'appartient pas à la Commission financière de se prononcer. Il est en revanche de notre devoir de tirer suffisamment tôt la sonnette d'alarme avant que le navire communal ne s'enfonce dans un endettement non digérable sur une génération.

Mme la Présidente remercie M. FASEL pour la présentation du rapport de la Commission financière, puis ouvre la discussion de portée générale.

Elle cède la parole à **M. Vincent ROUBATY**, qui s'exprime comme suit, au nom du Parti Socialiste.

« Le Groupe socialiste a longuement débattu de la planification financière, lors de sa séance de préparation du mardi 2 octobre dernier.

En effet, ce document montre une vision d'avenir pessimiste de l'état des finances communales.

Prévoir l'avenir est certainement difficile, mais cela a-t-il un sens de présenter une étude déjà dépassée à sa parution ? C'est une question que se posent plusieurs membres du Groupe PS.

En effet, avec l'arrivée dernièrement du 5'000ème habitant, la population a maintenant déjà dépassé les prévisions (cf page 10). D'autre part, les projets des quartiers du Pré des Comtes et des Echervettes modifieront certainement l'évolution de la population avant 2015. De plus, l'arrivée de Nespresso va modifier totalement les revenus tant des personnes morales que de la taxe immobilière (cf page 16 à 18), ainsi que les coûts de fonctionnement.

Alors, est-il vraiment utile de tirer des conclusions sur notre avenir financier de ce document ?

Une majorité du Groupe répond « OUI ». Car même si les chiffres et statistiques qui servent de bases pour ce rapport sont amenés à diverger des prévisions, cette planification financière nous montre clairement que, si nous souhaitons réaliser la totalité des projets prévus, l'avenir sera rude pour la commune. Nous serons assurément amenés à faire des choix en se passant de certains projets sur lesquels la commune possède une marge d'action. Car il y aura d'autres projets, comme les homes ou le Cycle d'Oriental, par exemple, sur lesquels aucune marge d'action ne nous sera possible.

Mais d'autres éléments, comme une fusion de communes par exemple, peuvent encore modifier profondément cette planification. Alors, l'avenir est certes difficile à prévoir, mais doit être envisagé avec confiance. Et quoi de mieux que ce document de planification financière pour nous éviter de mauvaises surprises.

Le Groupe PS remercie l'Exécutif, les Services communaux ainsi que la Société BDO pour cette planification financière riche et détaillée, qui doit être prise telle que présentée et devra être mise à jour annuellement. »

Mme la Présidente remercie M. Vincent ROUBATY pour le rapport du Parti Socialiste, puis cède la parole à **M. Luc BARDET**, qui s'exprime en ces termes.

« C'est avec beaucoup de déception que j'ai découvert la planification financière que le Conseil communal nous a soumise. Elle souffre malheureusement toujours des mêmes problèmes de fond.

Si le Canton impose aux communes une planification financière, c'est bien parce que c'est un outil indispensable au pilotage d'une commune. Le document présenté par le Conseil communal permet au mieux de piloter par beau temps, quand le ciel est dégagé et que tout va bien. Par contre, par temps de brouillard ou en plein orage, le crash est assuré.

Qui peut croire que la Commune de Romont, même dans un monde idéal, réalisera tous ces projets. Elle n'en a manifestement pas les moyens. Il y a des projets pourtant essentiels comme l'école, un projet qui manifestement ne se réalisera pas avant des années, en

témoigne le projet de pavillon provisoire que le Conseil général est invité à valider au point suivant de l'ordre du jour. Pourquoi acheter des containers si l'école est construite en 2015 déjà. Les louer serait forcément plus avantageux. De l'éducation des enfants aujourd'hui dépend également la performance économique de notre région demain, et donc des revenus des communes.

Il est aussi intéressant de constater que le centre sportif a disparu de cette planification financière et qu'il ne reste que le terrain de football. Les Conseillers généraux ont donc bien été induits en erreur lors du vote pour le crédit concernant l'aménagement du terrain de foot lors de la séance du 1^{er} mars 2012.

Ce qui m'inquiète plus encore, c'est l'absence de solutions pour redresser la situation : pas de solution pour augmenter les revenus, pas de proposition d'économies, si ce n'est de remettre aux calendes grecques les investissements !

Quant à la proposition de viabiliser de nouvelles zones, elle laisse pantois. Je salue le numéro d'illusionniste du Conseil communal, qui parvient à faire croire à la population et aux conseillers généraux, année après année, que la situation s'améliorera demain, mais les chiffres ne mentent que rarement. Les charges continuent d'augmenter plus vite que les revenus. Il est urgent de revoir la politique économique de notre cité.

La croissance démographique n'est pas un gage de prospérité, pas plus que la croissance du nombre de places de travail ou le nombre de m² dézonés. Une petite cité périphérique comme Romont doit miser sur la qualité et non sur la quantité. »

Mme la Présidente remercie M. BARDET pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, elle rappelle que, selon l'art. 10 lettre r de la Loi sur les Communes, « *Le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour* ». Ce point du tractanda ne fait donc pas l'objet d'un vote de la part du Conseil général.

Mme la Présidente remercie le Conseil communal pour cette planification financière.

3. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 100'000.- POUR L'ACQUISITION D'UN PAVILLON SCOLAIRE SUR LE SITE DE LA CONDEMINE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Michelin POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère ECOLES/SPORT, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie Mme POULIN pour cette présentation, puis passe la parole à **Mme Nicole BARDET**, pour le rapport de la Commission financière.

« En date du 20 juin 2013, le Président et le Vice-Président de la Commission financière ont été convoqués pour une séance d'information concernant la dépense extraordinaire générée par l'acquisition d'un pavillon scolaire.

En date du 3 juillet, les membres de la Commission financière ont reçu des documents explicatifs relatifs à cette dépense.

La Commission financière a pris acte.

Plusieurs de ses membres se sont ensuite renseignés personnellement sur la légalité de la méthode utilisée par le Conseil communal concernant cette dépense extraordinaire qui dépasse ses compétences limitées à CHF 30'000.- par objet. Il ressort que, selon l'art. 90 de la Loi sur les communes, l'imprévisibilité et l'urgence de l'objet sont discutables.

Le Conseil général a, ce soir, la possibilité de légaliser cette situation. La Commission financière regrette que la procédure ait été ainsi conduite et attend de la part du Conseil communal que cette manière de procéder ne devienne pas une habitude.

Si le débat a divisé la Commission financière, celle-ci propose toutefois au Conseil général de valider cette demande de crédit. »

Mme la Présidente remercie Mme BARDET pour la présentation du rapport de la Commission financière, puis ouvre la discussion de portée générale.

Elle cède sans transition la parole à **M. Philippe JORDAN**, qui s'exprime en ces termes, au nom du Groupe Horizons Nouveaux.

«Réuni en séance de préparation le lundi 30 septembre dernier, le Groupe Horizons Nouveaux a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 100'000.- pour l'acquisition d'un pavillon scolaire et, bien que frustré d'être mis devant le fait accompli, a admis la nécessité de répondre aux besoins en infrastructures scolaires pour permettre un accueil des élèves dans de bonnes conditions. Il approuvera donc la demande de crédit concernée.

Il s'étonne toutefois que le message y relatif ne fasse aucune mention de la vision à moyen et long terme du Conseil communal en termes de constructions scolaires et demande que celle-ci soit portée à la connaissance des membres du Conseil général.

En effet, il s'agit là d'un des enjeux majeurs de la législature en cours et les élus que nous sommes méritent d'être informés en toute transparence. »

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère des écoles, qui précise ce qui suit.

Pour répondre à l'intervention de M. JORDAN, **Mme POULIN** précise que, concernant l'évolution de la construction de la nouvelle école, un Groupe de travail a été créé au sein du Conseil communal, avec l'objectif d'une nouvelle construction pour la rentrée 2017-2018.

La ligne principale de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire est de conserver le site de la Condémine et celui de la ville. Le Conseil communal évalue présentement les besoins en étudiant les variantes qui s'offrent à nous, en y incluant l'accueil extrascolaire avec cantine, les salles de gymnastique, les salles pour les Services auxiliaires et également pour le Centre éducatif. Dans ce dossier, il doit également être tenu compte d'une éventuelle fusion de cercles scolaires avec les communes voisines de Billens-Hennens et Mézières. Quant au crédit d'études pour la mise au concours de cet objet, il sera présenté au Conseil général au mois de février 2014.

Mme la Présidente remercie Mme POULIN et cède la parole à **M. Philippe JORDAN**.

M. Philippe JORDAN remercie Mme POULIN pour ses explications. Il pose par ailleurs la question de savoir qu'est-ce qu'il adviendra par la suite de ces pavillons scolaires. Seront-ils utilisés dans le contexte du nouveau bâtiment ou seront-ils désaffectés ?

Mme POULIN précise qu'ils seront probablement revendus ; la question n'a toutefois pas encore été discutée au sein du Conseil communal.

Mme la Présidente cède la parole à **M. Eric BUCHMANN** qui souhaite apporter quelques précisions concernant cette demande de crédit, en sa qualité de membre de la Commission scolaire.

« Comme vous l'avez entendu et comme vous le savez certainement, la Commune de Romont étudie la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

En l'état, les différentes salles à disposition à la fin de l'année scolaire (soit fin juin 2013) étaient toutes occupées, de sorte que nous n'avions plus de locaux vides à disposition.

Par mesure de prévoyance, tant la Commune de Romont que la Commission scolaire anticipent dans toute la mesure du possible les variations d'effectifs en se renseignant auprès du Contrôle des habitants pour connaître les effectifs des futures rentrées scolaires et pour pouvoir déterminer à l'avance le nombre d'élèves qui fréquenteront notre école et le nombre de salles nécessaires.

A titre informatif, nous avons d'ores et déjà, pour la prochaine rentrée scolaire, indiqué le nombre probable d'élèves à la Commune, laquelle a également pris les devants en mettant d'ores et déjà à l'enquête la pose d'un éventuel nouveau pavillon scolaire.

Il faut toutefois préciser que le nombre d'élèves, d'après les statistiques, est souvent différent, voire bien différent, du nombre effectif des élèves à la rentrée scolaire (fin août 2013).

Certains élèves qui fréquentent les classes de développement nous viennent d'autres communes et nous ne connaissons pas forcément longtemps à l'avance le nombre d'élèves qui rejoindront ces classes, et donc notre école, pour la rentrée scolaire. La population de notre commune s'accroît. Il en est de même du nombre d'élèves. Pour la Direction de l'Instruction publique, les effectifs déterminants sont les effectifs au 15 juin. Nous lui avons demandé, au printemps passé, l'ouverture d'une classe supplémentaire, puis compte tenu

de l'augmentation des effectifs, d'une seconde classe supplémentaire. Dans un premier temps, l'ouverture de la seconde classe nous avait été refusée. Nous sommes alors revenus à la charge et nous avons finalement obtenu l'ouverture de cette seconde classe supplémentaire. Cette ouverture est largement méritée en fonction du nombre d'élèves et du nombre d'enfants allophones dans notre Commune. L'ouverture de cette seconde classe, connue assez tardivement, a nécessité à l'évidence une mise à disposition de locaux.

Or nous n'avions plus de locaux disponibles. Je signale en passant, à titre informatif, que depuis l'effectif officiel au 15.06.2013 jusqu'à la rentrée scolaire aux alentours du 20.08.2013, l'effectif a augmenté d'env. 20 élèves qui n'étaient nullement prévus dans les statistiques, ni annoncés. Il existe des fluctuations entre les départs et les arrivées de citoyens qui ne sont pas sans influence sur l'effectif scolaire. C'est pour cette raison que j'indiquais toute à l'heure une différence notable entre l'effectif théorique et l'effectif réel lors de la rentrée scolaire.

Sur la base de ce qui précède, et comme vous pouvez bien l'imaginer, la Commune et la Commission scolaire doivent parfois travailler dans l'urgence pour trouver des salles. Construire un nouveau bâtiment scolaire ne se fait pas en un tour de mains. Mettre à disposition des salles de classe ne se fait pas non plus d'un coup de baguette magique, si ce n'est par exemple par le biais de l'acquisition d'un pavillon.

C'est donc dans une certaine urgence que la Commune de Romont a dû faire l'acquisition d'un nouveau pavillon scolaire. La période des vacances d'été, aussi bien que les vacances des conseillers généraux, des conseillers communaux et l'annulation d'une séance du Conseil général ont eu pour conséquence que cet objet nous est soumis « seulement aujourd'hui ».

S'il y a peut-être une certaine entorse à la procédure habituelle, je pense toutefois que l'on ne peut pas en faire grief à notre Conseil communal, notamment pour les raisons suivantes :

- Il existe, comme indiqué ci-avant, un caractère indéniable d'urgence de pouvoir mettre à disposition de nos élèves une salle de classe ; on imagine mal faire l'école dans la cour de récréation !*
- Les communes touchent des subventions cantonales pour l'introduction de l'année supplémentaire d'école enfantine ; je crois savoir que l'acquisition d'un pavillon est couverte par ces subventions.*
- La Commune aurait pu faire le choix de la location du pavillon ; on n'aurait peut-être alors pas été appelé à se prononcer ce soir sur ce crédit ; toutefois, le choix de l'achat est, à mon avis, la bonne solution, car si un jour, nous n'avons plus besoin du pavillon, nous pourrions aisément le revendre à une autre commune en attente d'un nouveau bâtiment scolaire.*

- *Certains conseillers auraient pu juger disproportionné le fait de convoquer un Conseil général au mois de juillet, en pleine période de vacances, occasionnant des frais d'env. CHF 6'000.- (jetons de présence, frais administratifs, etc.) pour décider d'une dépense de CHF 100'000.- en précisant qu'à mon sens, de par le fait que la Commune a l'obligation légale de mettre des salles de classe à disposition, cette dépense est quasi obligatoire. Je comprends toutefois parfaitement la frustration que peuvent ressentir certains membres de notre Conseil de se trouver devant le fait accompli et je suis persuadé que le Conseil communal en prendra acte pour l'avenir et que nous ne serons plus confrontés à ce genre de situation.*

Sur la base de ce qui précède, je vous propose dès lors d'accepter cette demande de crédit.

Dans sa séance de préparation du 7 octobre 2013, le Groupe PDC a, après discussion et notamment sur la base des informations qui précèdent, accepté cette demande de crédit à l'unanimité. »

Mme la Présidente remercie M. Eric BUCHMANN pour ces explications, puis passe la parole à **M. Luc BARDET**, qui s'exprime en ces termes :

« Les Verts rejettent la demande de crédit soumise par le Conseil communal, qui force la main du Conseil général. Conformément à l'art. 90 de la LCo, lorsque l'assemblée communale ou le Conseil général ne peuvent être réunis à temps, une dépense imprévisible et urgente peut être décidée par le Conseil communal. Dans ce cas, la décision du Conseil communal est soumise pour approbation à l'assemblée communale ou au Conseil général lors de la prochaine séance.

La construction d'une nouvelle école à Romont est un sujet de discussion prévu depuis longtemps. L'installation d'un pavillon scolaire ou la construction d'une école n'est en ce sens pas un événement imprévisible ou extraordinaire, ni urgent au sens de l'art. 90 LCo. L'imprévisibilité ne peut être invoquée dans ce cas.

Le 5 juillet dernier, une demande de permis pour l'installation d'un pavillon scolaire supplémentaire a été publiée dans la Feuille Officielle Fribourgeoise. Une séance du Conseil général avait été agendée le 4 juillet 2013, mais le Conseil communal l'a annulée en date du 16 avril déjà.

En aucun cas Les Verts ne veulent porter préjudice aux élèves. Les élèves et les professeurs seront probablement mieux installés dans les containers que confinés dans les couloirs ou des classes surpeuplées. Toutefois, la LCo doit être respectée. Le Conseil communal aurait pu convoquer une séance extraordinaire du Conseil général afin d'agir dans la légalité, mais ne l'a pas fait.

Après le réaménagement du terrain de football, il s'agit du second dossier dans lequel le Conseil communal a agi de manière pour le moins cavalière et sans la moindre transparence.

Si cette demande est acceptée, le Conseil communal aura tout loisir de retirer le montant prévu pour la construction d'une école de la planification financière. Le projet d'école sera alors repoussé d'au moins 10 ans. Si vous acceptez ce crédit, vous donnez au Conseil communal le précédent dont il a besoin pour annuler chaque année le container dont il a besoin pour parer au plus pressé. Ce n'est pas ainsi que Les Verts conçoivent l'école de qualité. Quel signe allons-nous donner ce soir aux communes voisines, à qui nous proposons une fusion ? Le Conseil communal a démontré, avec le Centre sportif, qu'il maîtrisait parfaitement l'art du saucissonnage. Pour rappel, le saucissonnage s'opère en trois phases :

- *Phase 1 : On promet monts et merveilles, genre un centre sportif multisports, avec tennis, beach-volley, etc., dans les cinq ans à venir.*
- *Phase 2 : On fait valider uniquement la première tranche en fonction d'intérêt partisans prédominants, genre le terrain de football pour 1 million de francs, alors que CHF 150'000.- suffisent.*
- *Phase 3 : Finalement, on annule tout le reste en mettant la faute sur le canton, les écologistes ou tout autre bouc émissaire pour ne surtout pas avoir à reconnaître que le projet était irréaliste du point de vue financier.*

C'est donc à vous personnellement qu'il incombe de décider si l'école sera une priorité pour les deux années à venir comme le prévoit la planification financière 2013 ou si vous préférez expliquer aux parents que leurs enfants ne disposeront d'une école que dans plusieurs années.

Ne vous inquiétez pas des conséquences d'un éventuel refus de cet objet. Le Conseil communal aura tout loisir de proposer, lors de la prochaine séance du Conseil général, un nouveau crédit accompagné cette fois d'un engagement ferme à réaliser une école digne de ce nom avec un planning réaliste et un plan de financement qui tienne la route.

Les Verts ne peuvent que recommander au Conseil général de rejeter la demande de crédit du Conseil communal. »

Mme la Présidente remercie M. Luc BARDET pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe au vote de cette demande de crédit.

RESULTAT DU VOTE/DECISION :

C'EST PAR 38 « OUI », 2 « NON » ET 7 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCPETE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 100'000.- POUR L'ACQUISITION D'UN PAVILLON SCOLAIRE SUR LE SITE DE LA CONDEMINE.

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Pour rappel, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre à la Commission des naturalisations pour remplacer M. Sébastien BERSET, démissionnaire.

Le Bureau du Conseil général a reçu, de la part du Groupe Horizons Nouveaux, la proposition de candidature de Mme Cécile MAHIEU GOTTRAUX.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **Mme la Présidente** passe à l'élection de Mme Cécile MAHIEU GOTTRAUX.

Les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables. Cet article précise que les élections ont lieu au scrutin de liste.

L'article 19 du règlement d'exécution de la loi sur les communes précise également ce qui suit :

1. Les élections se font à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit.
2. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

Mme la Présidente prie les membres du Bureau de distribuer les listes puis de les recueillir afin de procéder ensuite au dépouillement.

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Secrétaire communal** pour la communication du résultat du vote :

RESULTAT DU VOTE :

- **bulletins délivrés** 47
- **bulletins rentrés** 47
- **bulletin nul** 0
- **bulletins blancs** 3
- **bulletins valables** 44
- **majorité absolue** 23

- **voix éparses** 1 en faveur de **M. Luc BARDET**
1 en faveur de **M. Laurent FINGER.**

EST ELUE MEMBRE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, PAR 42 VOIX, MME CECILE MAHIEU GOTTRAUX.

Mme la Présidente adresse ses félicitations à Mme MAHIEU GOTTRAUX.

Elle lui souhaite plein succès dans l'exécution de sa nouvelle tâche.

« *Applaudissements* »

5. ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION FINANCIERE

Suite aux démissions de M. Thierry ECOFFEY et M. François MENETREY, il est nécessaire de procéder à l'élection de deux membres à la Commission financière.

Le Bureau a reçu les propositions de candidatures reconnues valables de M. Thierry SCHMID pour le PDC et celle de M. Thierry JORDAN pour le PLR. **Mme la Présidente** précise encore qu'il y a lieu d'élire deux nouveaux membres pour dite Commission et que son président et son vice-président seront élus par les membres de la Commission financière lors de sa prochaine séance.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, **Mme la Présidente** passe à l'élection de M. Thierry SCHMID et M. Thierry JORDAN.

Les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes ainsi que l'art. 19 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes annoncées au point 4 sont toujours en vigueur. Mme la Présidente n'en redonne ainsi pas lecture.

M. Achille DEILLON adresse ses remerciements à M. Thierry ECOFFEY pour avoir répondu au rôle de président de la Commission financière durant ce début de législature.

« *Applaudissements* ».

Il présente ensuite M. Thierry SCHMID, candidat proposé par le PDC. Physicien de formation, M. SCHMID a suivi une formation post-grade en gestion d'entreprise à la Haute Ecole de Gestion de Fribourg. Aujourd'hui, le prénommé est responsable des Ressources Humaines chez Alpiq Suisse SA, après avoir travaillé dans des sociétés liées aux médias et à l'informatique.

M. Achille DEILLON tient à remercier M. SCHMID pour avoir accepté de se porter candidat en tant que membre de la Commission financière ; il est certain qu'il s'agit d'une plus-value pour dite commission.

Mme la Présidente prie les membres du Bureau de distribuer les listes puis de les recueillir afin de procéder ensuite au dépouillement.

Puis elle passe la parole à **M. le Secrétaire communal** pour la communication du résultat du vote :

RESULTAT DU VOTE :

- **bulletins délivrés** **47**
- **bulletins rentrés** **47**
- **bulletin nul** **0**
- **bulletins blancs** **3**
- **bulletins valables** **44**
- **majorité absolue** **23**

- **voix éparse** **1** **suffrage blanc.**

SONT ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE :

- **M. Thierry SCHMID, PAR 44 VOIX ;**
- **M. Thierry JORDAN, PAR 43 VOIX.**

MM. SCHMID et JORDAN déclarent accepter leur élection.

« *Applaudissements ...* »

Mme la Présidente adresse ses félicitations à MM. Thierry SCHMID et Thierry JORDAN et leur souhaite plein succès dans l'exécution de leurs nouvelles tâches.

Elle adresse également ses remerciements à M. Thierry ECOFFEY et M. François MENETREY, démissionnaires, pour le temps consacré à la Commission financière.

6. DIVERS**6.1 ZI EN RABOUD – IMPLANTATION DE L'USINE NESPRESSO**

*Intervention de **M. Heinz KRATTINGER**, Conseiller communal en charge du dicastère de l'environnement*

Au nom du Conseil communal, M. KRATTINGER se doit d'annoncer une mauvaise surprise aux membres du Législatif.

En effet, les estimations de pollution des terrains de la ZI En Raboud vendus à la Société Nespresso s'avèrent trop optimistes. La réalité du terrain démontre que les quantités de terres polluées sont supérieures à celles annoncées. En l'état, le Conseil communal attend des précisions concrètes des géologues pour justifier un crédit complémentaire qui sera soumis au Conseil général lors de sa séance de décembre 2013.

Si le Conseil communal se permet de parler d'une mauvaise surprise, c'est que, voici 30 ans, des déchets de tous ordres ont été déposés sur la zone en question, et ceci avec l'autorisation des autorités compétentes, sur la base des lois et règlements en vigueur à l'époque.

Aujourd'hui, ces lois et règlements ont changé et imposent au vendeur qu'est la Commune de Romont de dépolluer les terrains vendus à la Société Nespresso. Le Conseil communal aurait souhaité pouvoir apporter des précisions au Conseil général sur le montant des dépenses envisagées, mais il ne le peut pour l'heure, les calculs et études n'ayant pas encore abouti.

A toutes fins utiles, **M. KRATTINGER** précise encore que les factures payées et les engagements pris ne dépassent pas le crédit de CHF 2'800'000.- voté par le Conseil général.

Mme la Présidente remercie M. KRATTINGER pour ces précisions.

6.2 ROUTE DE BOSSENS – LIMITATION DE VITESSE

*Intervention de **Mme Corinne FINGER**, au nom du Groupe Horizons Nouveaux*

Le Groupe Horizons Nouveaux demande au Conseil communal de prendre rapidement les mesures qui s'imposent concernant la limitation de vitesse sur la route de Bossens, plus précisément sur le tronçon s'étendant de la ferme de M. AYER à l'habitation de M. DROUX, voire jusqu'à la gare. Il s'agit d'assurer la sécurité des nombreux piétons empruntant cette route, qui n'est pas large et dépourvue de trottoir. L'accident du 26 septembre dernier n'est pas étranger à cette requête.

En réponse à l'intervention du Groupe Horizons Nouveaux, **Mme Marie-Noëlle HUGUENOT**, Conseillère communale en charge du dicastère de la sécurité, tient à attirer l'attention sur le fait que l'accident du 26 septembre dernier est dû à l'état du conducteur plutôt qu'à la configuration de la route (de source policière). Le Conseil communal ne peut ainsi prendre des mesures sur chaque tronçon de route où a lieu un accident.

Mme FINGER remercie Mme HUGUENOT pour sa réponse ; elle précise néanmoins qu'avec l'augmentation de la population dans le quartier de la Maula et de la Vignetta, la limite de la vitesse à 80 km/h sur ce tronçon de route s'avère trop élevée. Elle demande ainsi le déplacement du panneau 50 km/h se situant à la hauteur de la maison de M. DROUX à la hauteur du giratoire, afin que les automobilistes prennent conscience du danger et fassent preuve de davantage de prudence.

Mme HUGUENOT prend acte de cette demande, pour suite utile.

6.3 QUARTIER DU GLANEY – ZONE A 30 KM/H

Intervention de M. Patrice GEINOZ

M. Patrice GEINOZ rappelle la requête des habitants du quartier du Glaney datant de 2009 tendant à instaurer une zone 30 km/h dans ledit quartier, restée sans réponse. Il signale que les voitures et les enfants sont de plus en plus nombreux, ce qui accentue le danger.

M. Marc GENILLOUD, Conseiller communal en charge du dicastère CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT, précise que le Conseil communal est contraint de faire des choix. Aussi les investissements liés à la mise en place des zones 30 km/h ont dû être reportés.

6.4 PROJET DE FUSION AVEC LES COMMUNES DE BILLENS-HENNENS ET MEZIERES

Intervention de M. Emmanuel BUSSARD

M. Emmanuel BUSSARD vient aux nouvelles concernant l'évolution des discussions de fusion avec les communes de Billens-Hennens et Mézières et souhaite savoir si un échéancier a été établi.

M. le Syndic précise que les Conseils communaux des communes concernées sont en plein travail. Le comité de pilotage mis sur pied à cet effet s'est déjà réuni à quatre reprises et des groupes de travail ont été formés. Ils sont composés des Conseillers des trois communes. Une fois le travail des groupes terminé, un rapport de synthèse sera établi par l'accompagnatrice externe. Celui-ci aboutira sur un vote consultatif, vraisemblablement en fin d'année 2014. Le résultat dudit vote indiquera s'il y a lieu de poursuivre le processus de fusion ou de l'abandonner. M. le Syndic insiste sur le fait qu'il s'agit bien, pour l'heure, d'une étude de faisabilités.

6.5 POLICE COMMUNALE – ENGAGEMENT D'UN AGENT SECURITAS

Intervention de M. Emmanuel BUSSARD

En relation avec l'article paru dans le journal La Liberté concernant l'engagement par la Commune d'un agent SECURITAS pour l'intra-muros, M. Emmanuel BUSSARD se pose la question de savoir si des lignes directrices se dégagent du travail en cours au sein de la Commission de la Vieille-Ville et est-ce que des propositions vont en découler.

M. Marc GENILLOUD, Conseiller communal en charge du dicastère de l'aménagement, n'a que peu d'indications à fournir à ce jour concernant l'étude en cours pour le réaménagement de l'intra-muros. Le but est de présenter le projet au Conseil général en 2014.

6.6 TERRAIN DE FOOTBALL DU GLANEY ET PROJET DE CENTRE SPORTIF

*Intervention de **M. Nicolas PACCAUD***

M. Nicolas PACCAUD intervient en ces termes :

« Maintenant que le terrain de football du Glaney répond aux normes de La Ligue Amateurs et que les nombreux joueurs du CSR peuvent à nouveau évoluer sur une belle pelouse, le Groupe HN souhaite connaître la situation actuelle de ce dossier.

Le 1^{er} mars 2012, nous acceptons en urgence un crédit de CHF 1'100'000.- pour les études et les infrastructures sportives du Glaney.

Quelle est la situation financière actuelle de cette demande de crédit ?

Les travaux liés à l'urgence de la mise aux normes du terrain de foot ayant été exécutés, quelles sont les prochaines étapes pour la réalisation complète de l'objet voté ?

Normalement, ces questions en lien avec le sport à Romont devraient être posées dans le cadre de la Commission des sports. Comme celle-ci n'a pas été convoquée récemment, j'invite la responsable du dicastère à renouveler ces séances, ce qui donnera la possibilité aux personnes proposées par les groupes de participer, un peu, à la vie politique de notre commune.

Personnellement, j'imagine que ces commissions sont des opportunités d'échange entre les participants et les représentants du Conseil communal, et également un excellent retour d'informations dans les groupes. Et je vous rappelle que la Commission « Jeunesse » a été constituée et qu'elle n'a jamais été activée. N'en n'avons-nous plus, de jeunesse ? »

En réponse à la première partie de l'intervention de M. PACCAUD, **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère des sports, précise que le Centre de sport et de loisirs sera intégré dans la prochaine révision générale du PAL, ceci en 2016. Quant aux autres questions, elle y répondra ultérieurement.

6.7 ASSAINISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Intervention de Mme Corinne FINGER

Au nom du Groupe Horizons Nouveaux, **Mme FINGER** pose la question de savoir où nous en sommes avec le dossier de l'assainissement de l'éclairage public, et sur quoi entre la coupure ou l'abaissement le Conseil communal a-t-il arrêté son choix.

Mme HUGUENOT, Conseillère communale en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE précise que la période de tests vient de débuter dans certains quartiers. Comme annoncé dans le messenger, l'éclairage des quartiers devrait être coupé et les axes devraient être abaissés (La Maillarde, Chemin de la Côte, etc.).

Le Groupe Horizons Nouveaux s'inquiète de savoir quelles sont les réactions qu'a suscitées cette période de tests auprès de la population.

Mme HUGUENOT précise que la période de test est en cours. Le détail de la période n'est pas communiqué, afin de pouvoir juger au mieux les répercussions de ces mesures.

Le Groupe Horizons Nouveaux pose la question de savoir quels horaires le Conseil communal a prévu pratiquer dans les différents quartiers, en relation avec le trafic ferroviaire nocturne.

Mme HUGUENOT précise que la période de test prévoit l'horaire de 0h00-06h00, mais pourra être adapté de 01h00-05h00 en cas de besoin.

Le Groupe Horizons Nouveaux s'inquiète encore de savoir quelle est la position du Service de la voirie et des personnes en charge du déblaiement de la neige face à un travail dans le noir.

Mme HUGUENOT rapporte que le Service de la Voirie (et ses sous-traitants) possèdent des véhicules très bien équipés au niveau de l'éclairage. L'éclairage public pour déneiger ne s'avère par conséquent pas nécessaire. Pour rappel, toutes les routes communales ne sont pas pourvues d'éclairage public (p.ex. la Route de Bossens) et sont tout de même déneigées.

A la question posée par Mme FINGER de savoir jusqu'à quand va se poursuivre cette période de test, **Mme HUGUENOT** répond que celle-ci est prévue sur une période de deux mois. Le détail de la période n'est pas communiqué afin de pouvoir juger au mieux les répercussions de ces mesures.

Mme la Présidente remercie les différents intervenants de cette rubrique « DIVERS ».

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt cette séance comme suit.

CONCLUSION DE MADAME LA PRESIDENTE

« Nous sommes arrivés au terme de cette séance un peu allégée au niveau du tractanda. Cependant, allégée ne veut pas dire non importante. Chaque sujet, chaque projet et chaque thème méritent une analyse détaillée. Ce soir, nous avons pu débattre dans un climat harmonieux et propice à l'échange, ou presque ...

Je tiens à remercier le Conseil général pour la qualité tant des messages que des prises de position, les membres du Bureau pour leur excellent travail ainsi que M. Yves BARD, Secrétaire communal, qui m'a soutenue dans la préparation de cette séance.

Je vous donne à toutes et à tous rendez-vous le jeudi 12 décembre prochain pour la dernière séance du Législatif de l'année 2013.

C'est sur ces mots que je conclus cette séance en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne fin de soirée ainsi qu'un bon retour dans vos foyers.

Merci pour votre attention. »

« Applaudissements.... »

Au nom du Conseil général

La Présidente :

Le Secrétaire :

Sabrina MAURON

Yves BARD